

france3-regions.francetvinfo.fr

Report du brevet des collèges : le calendrier des familles et... des chefs d'établissements bousculé !

Par Aurélie Misery

4-5 minutes

Zadig, en 3ème à Caen, rêvait de ce stage de basket au BBA, le Basket Bretagne Academy. Un stage d'une semaine qui commençait... dimanche ! En raison du report des épreuves de son brevet, il ne rejoindra le club breton que mercredi. "

On a accepté un remboursement partiel du stage plutôt que de maintenir les cinq jours et lui faire passer son brevet en septembre

, explique sa mère.

Je l'imagine mal reprendre des révisions fin août alors qu'il aura déjà la tête au lycée.

"

Autre témoignage, celui de Gaëlle à Elbeuf. Son fils aîné de 15 ans, Yann, devait partir en voyage scolaire lundi. L'établissement scolaire doit l'annuler. "*On est dégoûté*", s'exclame-t-elle sur les réseaux sociaux.

Le report des épreuves à lundi 1er juillet et mardi 2 juillet a été décidé "*pour garantir la sécurité des élèves*". En

Normandie, 41 143 collégiens sont inscrits pour cette session de juin 2019.

Fallait-il annuler le brevet ?

Compte tenu des conséquences dans les organisations de 700 000 familles en France, la question se pose.

Une option écartée par le Ministre de l'Education nationale. Annuler le brevet des collèges "*aurait été une mauvaise chose*", a déclaré Jean-Michel Blanquer sur France info, soulignant que c'est "*le premier diplôme que passe un jeune dans sa vie*" et que le brevet "*a quelque chose d'important et de solennel*", bien qu'il ne soit pas "*indispensable*" pour continuer sa scolarité.

Certes la Normandie est moins impactée par la vague de chaleur "*mais les températures seront tout de même très élevées dans l'Orne et certains établissements sont mal isolés*", explique-t-on au Rectorat.

Les élèves recevront leurs nouvelles convocations dès ce soir via leur établissement. Les élèves sont convoqués à l'identique : même lieu, même ordre des épreuves.

La publication des résultats au Diplôme National du Brevet des académies normandes est maintenu au mercredi 10 juillet.

La session de septembre, pour qui ?

Les élèves de troisième qui ne pourront pas passer les épreuves lundi et mardi pour cause de décès familial, de maladies mais aussi de voyages familiaux et séjours linguistiques auront **une séance de rattrapage les 16 et 17 septembre prochains.**

"Les circonstances familiales justifiées seront un critère suffisant pour passer le brevet à la session de septembre", a annoncé sur Franceinfo Jean-Michel Blanquer mardi 25 juin.

"J'ai demandé aux principaux de collège d'avoir une vision large

de ce qu'est un empêchement, et donc en montrant une preuve, comme le fait qu'on a un titre de transport qui n'était pas annulable", assure-t-il.

Aux principaux de collèges d'étudier les justificatifs d'empêchement

Interrogé sur la possibilité de présenter un mot écrit des parents, le ministre répond que *"tout ceci sera donné aux principaux de collèges pour leur permettre d'avoir les points de repères nécessaires."*

Concrètement, les parents se verront remettre une fiche pour informer l'établissement de l'absence de leur enfant les 1er et 2 juillet et auront jusqu'au 2 septembre pour apporter les pièces justificatives.

Au chef d'établissement d'apprécier les pièces justificatives. *"Mais il y aura de la souplesse",* assure le Rectorat.

L'interview de Christine Gavini-Chevet par Franck Besnier

Un calendrier bousculé pour les collèges

Ce mardi matin, il était difficile de joindre un principal de collège. "

C'est le branle-bas de combat ici

", nous a-t-on assuré au collège Hastings de Caen. "

On a une réunion de direction aujourd'hui pour voir comment s'organiser

", nous a expliqué la principale du collège Etenclin de La Haye-du-Puits dans la Manche. Au collège privé St Joseph de Caen, le report des épreuves à lundi et mardi va reporter aussi... les jours

consacrés aux corrections des copies de brevet et aux réunions pour préparer la rentrée 2019.

Le reportage au collège Barbey d'Aurevilly à Rouen d'Angèle de Vecchi avec Bruno Belamri

Report du brevet des collèges : réactions à Rouen

Les chiffres du brevet en Normandie

41 143 élèves de troisième sont inscrits

-8399 dans le Calvados

-7979 dans l'Eure

-5851 dans la Manche

-3404 dans l'Orne

-15510 en Seine-Maritime

Un taux de réussite de 88,4 % a été enregistré en 2018 à Caen et 86,6 % à Rouen. La moyenne nationale est de 87,1%.